

Milan : le sommet des tensions qui pourraient relancer l'Europe

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Milan, 30 juin.

C'est parti ! Le processus de révision des traités européens, dans le sens du renforcement de l'unification politique de l'Europe des Douze, a été lancé par le sommet qui vient de s'achever dans la capitale lombarde. Le fait qu'il a fallu mettre en minorité, pour en arriver à cette décision, la Grande-Bretagne, la Grèce et le Danemark, ouvre cependant une période de forte tension.

La réunion, la deuxième se-

maine de juillet, du Parlement européen, le Conseil des ministres des Affaires générales de la C.E.E. des 18 et 19 juillet, la conférence intergouvernementale — où, malgré tout, participeront les trois pays minoritaires — qui doit remettre ses conclusions sur la révision des traités pour le 30 octobre et le sommet européen de Luxembourg des 2 et 3 décembre forment autant de rendez-vous où minimalistes et maximalistes pourront s'affronter sur le profil de l'Europe des Douze de l'an 2000.

Autre décision — chère à la Belgique — qu'il faudra concrétiser dans les prochains mois : la

mise sur pied d'une Communauté européenne de la technologie dans laquelle Eurêka devrait s'insérer et qui constituerait, avec la C.E.C.A., Euratom, et la C.E.E., le quatrième pilier de la Communauté européenne.

Ce fut un sommet dur, tendu, fertile en affrontements et en premiers, que celui qui vient de s'achever samedi soir dans les murs austères et moyenâgeux du château Sforza, à Milan. Les discussions ont tourné essentiellement autour des questions institutionnelles : le processus de décision au Conseil des ministres — majorité ou unanimité, avec ou

sans reconnaissance du droit de veto —, les pouvoirs du Parlement européen, le renforcement du rôle de la Commission européenne, l'extension du champ d'activité de la Communauté par l'institutionnalisation de la coordination des Affaires étrangères et l'inclusion des questions de sécurité et de culture.

Des points de discussion ardu, voire rébarbatifs pour le profane, mais de grandes conséquences. En particulier pour les petits pays comme la Belgique.

SERGE de WAERSEGGER.

Suite en deuxième page.

Les tensions qui pourraient relancer l'Europe

Voir début en première page.

Le gouvernement belge cherche à renforcer les institutions européennes car elles sont, pour lui, la garantie du développement de ses intérêts à l'abri des tentations impérialistes des « grands ». Aussi, dans le processus de réforme de la Communauté européenne entreprise depuis plusieurs mois, en particulier, au sommet de Fontainebleau, Bruxelles soutenait-il tout ce qui renforçait le pouvoir des institutions supranationales, tout ce qui réduisait aussi les mécanismes de blocage comme l'usage, de plus en plus abusif, du droit de veto.

Le document de base de ce sommet de Milan — le rapport « Spaak II » sur la réforme des institutions — recevait le plein appui des Belges : il proposait d'aller de l'avant vers l'union (politique) européenne en réunissant une conférence intergouvernementale chargée de la révision des traités ou de la confection d'un nouveau super-traité européen. La Grande-Bretagne, traditionnellement hostile à un renforcement politique continental et à l'extension du supranationalisme, avait joué sur l'opposition radicale à ce projet du Danemark et de la Grèce. Elle avait proposé un compromis « pragmatique et réaliste » qui vidait l'essentiel

des conclusions du rapport « Spaak II » de leur substance.

A la veille du sommet : coup de théâtre ! Les Français et les Allemands remettent à leur tour une proposition qui, dans les débats de vendredi va prendre le devant de la scène. Cette proposition provoque la consternation parmi les pays du Benelux dans la mesure où elle propose une union européenne reposant sur deux piliers distincts — C.E.E. et coopération politique intergouvernementale — coordonnés par un secrétaire général. C'était, pensaient les Beneluxiens, accepter que le fonctionnement des institutions européennes puisse être subordonné à l'arbitrage de cette tierce personne (qui aurait, disait-on en coulisse, pu être Hans-Dietrich Genscher, l'actuel ministre allemand des Affaires étrangères). Ceci poussa les pays du Benelux à organiser leur action et, notamment, à jouer le point de vue britannique en matière de coopération politique (un simple secrétariat de pure coordination technique) contre le document franco-allemand. Le résultat de l'opération fut de renvoyer les textes franco-allemand et britannique dos à dos.

Pour le reste, le sommet s'enlisait dans un blocage absolu. Les Danois et les Grecs ne voulaient rien changer à la situation actuelle; les Britanniques souhai-

taient des changements ponctuels n'entraînant aucune révision des traités; le Benelux, l'Irlande, l'Italie et la Commission souhaitaient eux, modifier ou compléter les traités en particulier sur les mécanismes de prise de décision. La France et l'Allemagne flottaient d'abord entre ces derniers et les Britanniques pour finalement se rapprocher de la tendance orthodoxe.

Vote

Le « combat » se concentra finalement samedi sur le fait qu'il fallait ou non acter ces deux visions de l'Europe et en tirer les conséquences. Finalement, le président du sommet, Bettino Craxi prit le taureau par les cornes. Il constata que la réalisation du marché intérieur passait par la réforme d'au moins deux articles du traité de Rome. Puisqu'on ne pouvait réunir une unanimité et donc, de ce fait, déterminer un mandat pour une conférence intergouvernementale chargée de réviser les traités, il fouilla son traité de Rome et dénicha l'article 236 sur la révision des traités. Cet article exige que le Conseil, après avis du Parlement, convoque à la majorité simple une conférence intergouvernementale pour modifier le traité.

Pour la première fois dans un sommet, on vota. La Grande-

Bretagne, le Danemark et la Grèce furent mis en minorité et le président constata l'existence de la majorité nécessaire pour appliquer l'article 236. Il appartiendra aux Luxembourgeois qui ce lundi reprennent des mains italiennes la présidence du conseil des ministres de concrétiser la convocation de cette conférence. Celle-ci devrait terminer ses travaux fin octobre pour permettre au sommet de Luxembourg de conclure... à l'unanimité. Ceci permet à Londres — M^{me} Thatcher l'a déjà annoncé — d'attendre ses partenaires au tournant.

Le Benelux est ravi de cette conclusion, constatant au passa-

ge avec plaisir la parfaite identité de vue qui s'est révélée entre les positions et les points de vue portugais et espagnols (MM. Gonzalez et Soares étaient à Milan à titre d'observateurs, ce qui ne les empêcha pas de commenter la situation). « Ce sommet a empêché que la nécessaire réforme institutionnelle ne soit une fois de plus mise au frigo », a noté Wilfried Martens, samedi soir.

Il n'empêche ! Les semaines qui vont suivre seront cruciales : les pays minorisés vont réfléchir et éventuellement réagir. La majorité constatée au sommet peut

éventuellement s'effriter. La cohérence de l'ordre du jour proposé pour la réforme des traités peut être détruite par d'éventuelles nouvelles propositions... Une évolution importante qui, si elle aboutit en décembre à Luxembourg sur un nouveau blocage, peut ouvrir de toutes nouvelles perspectives. « On ne peut pas reprocher à des pays qui veulent aller de l'avant de s'organiser entre eux à cet effet », rappelait, en substance, François Mitterrand. Le spectre d'une Europe politique à deux vitesses campe dorénavant derrière la porte.

S. d. W.



Près de cent mille personnes ont pris part, samedi matin, à Milan, à une « manifestation pour l'Europe ». Les résultats du sommet, dus à un coup de force italien, ont sans doute satisfaits les manifestants : bientôt, les pays de la C.E.E. seront au pied du mur, chacun devra vraiment prendre ses responsabilités par rapport à l'avenir de l'Europe.

Technologie : l'œuvre belge

Le Conseil européen de Milan a décidé d'ajouter aux dimensions économiques, charbon, acier et Euratom de la Communauté européenne, celle de la technologie. Il a apporté son soutien au projet français Euréka et aux démarches qui en résultent, mais a précisé que celles-ci devront exploiter la dimension communautaire pour, notamment, valoriser les instruments techniques et financiers de la C.E.E.

Cet aspect communautaire européen qui transparait dans les conclusions constitue, pour la

délégation belge, une plume à son chapeau, et le résultat d'une après-midi de dures discussions.

La faible poids politique et économique de la Belgique en matière technologique (contrastant avec la richesse en matières grises) lui impose de s'insérer dans des ensembles organisés dont les structures lui garantissent la transmission d'informations suffisantes pour préserver son accès aux marchés qui l'intéressent. C'est le cas dans l'Agence spatiale européenne (ESA). C'est le cas bien sûr, dans la Communauté européenne. Par contre, la première version du plan Euréka d'Europe technologique présentée par la France à Milan ne semblait pas offrir ces perspectives.

La manière dont les Français se sont saisis vendredi d'un accord de principe donné au cours de la discussion pour présenter le sommet européen rassemblé derrière le projet Euréka, avait inquiété les pays du Benelux. Le cri de victoire de la délégation française pouvait en effet donner à penser que pour le Sommet de Milan, l'Europe de la technologie c'était Euréka et rien que cela, c'est-à-dire un conglomérat intergouvernemental des douze pays de la C.E.E. et quelques Etats extérieurs (Suisse, Autriche, Suède, Norvège) et — éventuellement — de la Commission européenne participant comme un 17^e Etat. Les propositions d'une Communauté européenne de la technologie déposées par l'équipe de Jacques Delors — très tardivement il est vrai — semblaient de ce fait reléguées au purgatoire des idées généreuses mais laissées sans suite.

La Belgique, assistée par les Pays-Bas et le Luxembourg, remit la question sur le tapis samedi, partant du principe que rien n'est décidé dans le sommet tant que tout n'est pas décidé. Euréka, d'accord, dirent les Belges, mais comme facette d'un ensemble européen cohérent et structuré. Wilfried Martens et Paul De Keersmaecker réussirent d'abord à faire reprendre en considération les propositions de la Commission européenne en la matière. Cependant, il ne pouvait être question de présenter l'aspect Euréka et C.E.E. en concurrence. Le potentiel scientifique et technique européen n'est en effet pas suffisamment fort pour laisser la place à une perspective de concurrence entre deux systèmes différents. Ce que voulaient les Belges, c'est que soit admis le principe que le développement d'Euréka, encouragé par ailleurs, se fasse dans un cadre communautaire dont les contours devraient effectivement être étudiés de manière à permettre à un mécanisme à géométrie variable de se développer.

L'opération fut réalisée grâce à un relais constant entre les positions de la Commission et celles de la Belgique; ceci ne put empêcher cependant un éclat très vif entre François Mitterrand, très attaché aux prérogatives de son projet, et Jacques Delors, chantre obligé de la dimension communautaire.

Si cette dernière dimension se retrouve effectivement dans les conclusions finales, à la grande satisfaction des Belges, c'est dans sa réalisation concrète que l'on en mesurera la réalité.

S. de W.

Un grand marché dans sept ans

La Communauté européenne devrait être dotée en 1992 d'un véritable marché intérieur sans entraves. Le sommet de Milan a approuvé le livre blanc que la Commission européenne avait élaboré à cet effet.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont invité l'équipe de Jacques Delors à faire le plus rapidement possible des propositions concrètes, assorties de calendriers contraignants, de réalisations dans cinq grands domaines.

Premièrement, la suppression des entraves physiques à la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la C.E.E. : la disparition, ensuite, des entraves techniques à cette libre circulation, ce qui implique, par exemple, que dans les cas des nouvelles technologies, on adopte des normes communes ou compatibles en vue de l'ouverture des marchés publics et afin de satisfaire aux besoins de l'économie. Ensuite viennent la création d'un marché libre dans le secteur des services financiers (les assurances par exemple) et des trans-

ports, la création de la liberté complète d'établissement pour les professions et la libération des mouvements de capitaux.

C'est la réalisation de ce marché intérieur qui a fourni, samedi, le point de départ de la démarche de radicalisation qui aboutit, en matière institutionnelle, à un vote de sept Etats contre trois. La présidence italienne estimait en effet, comme Jacques Delors, que l'on ne pouvait plus passer par la voie de l'unanimité en matière d'harmonisation des législations et du libre établissement des professions.

Le projet initial était de demander aussi le vote majoritaire sur l'harmonisation de la fiscalité mais, là, les positions paraissent vraiment trop discordantes. De même, les Dix ont finalement renoncé à exiger immédiatement la libre circulation des personnes, se rendant implicitement aux arguments britanniques et irlandais sur les dangers des déplacements de terroristes et de trafiquants de drogue.

S. de W.

New York

Clôture du vendredi 28 juin.
Titres traités : 106.025.500.

Indices (clôture)	c. préc.	c. jour
Industrielles	1.332,88	1.334,11
Transports	663,04	664,09
Services publics	164,85	164,85
Actions	550,36	551,32
Alcan	25	25 1/8
Amax	15	14 3/4
Amer. Tel. and Tel.	23 1/2	24
Bethl. Steel	16	16
Boeing Co.	44 3/8	44 3/4
Canadian Pacific	14 1/4	14 3/8
Chrysler	36 1/4	36 3/8
Du Pont	57 3/8	58
Eastrn. Kodak	44	44 1/4
Exxon Corp.	53 3/4	53 7/8
Ford	44 3/4	45
Gen. Elect.	62 1/4	61 3/4
Gen. Motors	71 3/4	72 1/8
Goodyear	29 5/8	29 1/2
IBM	124	123 3/4
Inco	13 1/8	13 1/8
I.T.T.	31 7/8	32 1/8
Martin	55 3/8	57 1/2
Merck	113 1/2	112 1/2
M.D. Douglas	76	76 1/8
Occ. Petrol.	34 3/8	33 7/8
Pfizer	50 1/8	49 3/8
Polaroid	32 3/8	31 7/8
Procter Gamble	56 1/8	56 1/8
Royal Dutch	57 3/4	58 1/8
Santa Fe	31 7/8	—
Schlumberger	37 7/8	38 5/8
Shell Oil	—	—
Texaco	37 7/8	37 7/8
Texas Inst.	97	95 7/8
Union Carbide	45 1/2	—
U.S. Steel	27 5/8	27 3/4
Westinghouse	34 1/2	34 3/8

INITIATIVE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL

INITIATIVE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL

Peut-on maintenir et faire progresser l'emploi dans les régions rurales, dans quels domaines, à quelles conditions ?

Deux volumes 250 F

En vente chez tous les libraires ou chez

Rossel & C^o, 112, rue Royale

ou sur commande au C.C.P. 000-0941058-61 de

ROSSSEL DISTRIBUTION

218263 254